

Mon frère Antoine et son ami Vincent ont été enlevés le 7 janvier 2011 au restaurant le Toulousain à Niamey.

Vincent venait d'arriver au Niger pour célébrer le mariage d' Antoine quelques jours plus tard. Ils ont été pris en otage par AQMI et emmenés dans un 4*4 en direction du Mali. Ils ont été pris en chasse immédiatement par l'armée nigérienne puis par les forces spéciales françaises. Le lendemain matin, celles-ci ont donné l'assaut au cours duquel Antoine et Vincent ont trouvé la mort dans des circonstances encore floues à ce jour. Ils étaient âgés de 25 ans.

Au lendemain de ce drame, Mr Sarkozy alors Président de la République et Mr Juppé ministre de la défense assumaient pleinement cette « grave et lourde » décision et promettaient aux familles la vérité ainsi qu'une totale transparence.

Aujourd'hui presque deux ans et demi après les faits, nos familles se battent toujours pour comprendre les réelles motivations de cette opération qui a tourné au fiasco et obtenir de la part de l'État une reconnaissance pour Antoine et Vincent à la hauteur de l'atrocité de ce qu'ils ont vécu.

Enlevés parce qu'ils représentaient la France, leur mort résulte d'une décision politique, d'un durcissement en matière de lutte contre les prises d'otages et nous le vivons comme une profonde injustice. A celle-ci s'ajoutent malheureusement les lacunes de l'État en matière d'accompagnement des familles et le manque de reconnaissance pour les victimes du terrorisme.

Le 8 janvier 2011 , l'annonce d'un enlèvement de deux ressortissants français est déjà relayée par toute la presse lorsque la cellule de crise du quai d'Orsay prend contact avec mes parents. Antoine et Vincent ont été tués le matin du 8 Janvier et c'est seulement dans la nuit que les membres de la cellule de crise viennent nous confirmer leur mort alors que les médias l'annonçaient déjà au 20h.

Durant ces longues heures d'angoisse pendant lesquelles nous n'avions aucune information officielle, aucune mesure n'avait été prise pour nous protéger des sollicitations incessantes de la presse, qui elle était au courant des tenants et des aboutissants. Aucune mesure d'accompagnement psychologique n'avait été mise en place avant de nous annoncer, par téléphone, en fin d'après midi, que deux corps avaient été retrouvés dans le désert sans nous confirmer qu'il s'agissait de Vincent et Antoine.

L'arrivée de la cellule d'urgence médico-psychologique dans la soirée n'a été possible que grâce à la présence du médecin traitant de mes parents et de mon conjoint qui s'inquiétaient des conséquences d'un tel choc psychologique sur l'ensemble de la famille.

La semaine suivant le drame, le président de la République nous recevait et nous donnait les premiers éléments en sa possession, il nous assurait de sa compassion et déclarait assumer l'entière responsabilité de cet échec. Plus tard, il assiste aux obsèques d'Antoine et Vincent et nous annonce qu'il nous recevra à nouveau pour faire le point. Cette nouvelle rencontre n'aura jamais lieu. C'est ensuite le procureur de la République qui fera le déplacement pour nous livrer les avancées de l'enquête.

Une proposition d'indemnisation par le FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions), arrive rapidement alors que nous sommes encore sous le choc. Celle-ci ne peut en aucun cas apaiser la souffrance avec laquelle nous vivons chaque jour et semble dénoter avec ce que nous vivons.

La proposition de l'indemnisation nous laisse perplexe tant par sa nature que par son montant . On ne sait vers qui se tourner pour être conseillés, accompagnés et soutenus tant sur le plan psychologique, que dans les démarches.

Les contacts avec les pouvoirs publics se font plus rares au fil des mois . Heureusement le cercle familial , les amis ou encore les anonymes nous aident par leurs marques de soutien et de sympathie. Une voisine de mes parents leur remet le document qu'elle a reçu de l'AFVT lors de la marche blanche. Nous prenons donc contact avec Mr Denoix de Saint Marc et nous sentons enfin écoutés et conseillés. C'est grâce à lui que nous rencontrons Me Casubolo Ferro qui accepte de s'occuper de notre dossier et de nous soutenir sur le plan juridique. Nous les en remercions sincèrement.

Lorsqu'arrive la date du premier anniversaire de la mort d'Antoine et Vincent, c'est encore grâce à la détermination des familles, des amis, et à la participation de la mairie de Linselles que s'organise la cérémonie d'hommage. Au cours de celle-ci une stèle en leur mémoire est inaugurée.

Pour le second anniversaire, aucun hommage officiel n'est rendu à Antoine et Vincent le 8 janvier. Les familles et les amis rendent seuls un hommage informel, chacun à leur manière, dans l'intimité. Ils sont aujourd'hui les seuls à entretenir leur mémoire et à lutter contre l'oubli.

C'est avec colère et amertume qu'on constate un certain désengagement des pouvoirs publics vis à vis des familles et un manque de reconnaissance envers les otages morts. Il en résulte un profond sentiment d'abandon et d'isolement.

La seule tentative de réparation se fait sur un mode financier par le biais d'une indemnisation qui (même si elle a le mérite d'exister) ne semble pas à la hauteur de ce que l'on a vécu et ne suffira pas, à elle seule, à nous apaiser.

La France doit reconnaître un réel statut à Antoine et Vincent ainsi qu'à toutes les victimes du terrorisme. Elle a un devoir de mémoire afin d'éviter que leur mort ne tombe dans l'oubli. Elle ne doit pas considérer la mort de ses citoyens comme une fatalité ou pire comme le prix à payer pour lutter contre le terrorisme.

Lorsque Mr Hollande assiste en septembre 2012 à la cérémonie en hommage aux victimes du terrorisme il promet toute la lumière sur les dossiers en cours. L'espoir renaît avec une rencontre le mois suivant à l'Élysée au cours de laquelle il se montre favorable à la création d'un statut particulier pour les victimes du terrorisme. Ce statut voit le jour en début d'année 2013.

Ce statut a été créé grâce au travail de l'Association Française des Victimes du Terrorisme, de notre avocat et au concours de notre député Mr Darmanin, mais il est pour l'instant vide de contenu.